

CRAEC Bourgogne-Franche-Comté

12 février 2026

Ordre du jour

- ❖ Modalités de mise en œuvre de la campagne 2026 (*DRAAF*)
- ❖ Résultats temporaires de l'appel à projet 2026 et suites (*DRAAF*)
- ❖ MAEC Hors surfaciques en BFC (*Région*)

Transition programmation 2023-2027 et future PAC

- **Contexte** : La proposition de règlement PAC publiée par la Commission européenne en juillet 2025 contient des évolutions notables au sujet de l'architecture environnementale et des exigences relatives aux actions agroenvironnementales et climatiques.
- **Problématique** : l'incompatibilité des mesures actuelles avec la nouvelle PAC compromet le paiement des annuités 2029 et 2030.
- **Décision du ministère** : Sécuriser les engagements souscrits en 2026 en les réduisant à une durée de 3 ans.

Transition programmation 2023-2027 et future PAC

Impact de la décision : toutes les MAEC ne peuvent pas être réduite à 3 ans

- **Les cahiers des charges de plusieurs MAEC sont adaptables à une durée de trois ans**
 - ✓ MAEC dont les obligations sont les mêmes chaque année
 - ✓ MAEC dont certaines obligations sont progressives mais dont l'objectif final est atteint dès l'année 2 ou 3
- **Les MAEC fermées sont celles qui :**
 - ✓ Ne sont pas adaptables à une durée de 3 ans ; les surcoûts et manques à gagner servant à en définir le montant ne seraient plus justifiés
 - ✓ N'ont été que très peu voire pas du tout souscrites

Transition programmation 2023-27 et future PAC

- **Pour les MAEC adaptables à une durée de 3 ans, des cahiers des charges devront le cas échéant être légèrement ajustés par rapport à l'existant**
- **Les propositions de cahiers des charges ne seront validées que début mars après validation de la Commission européenne**
- **L'obligation de suivi d'une formation dans les 2 premières années de l'engagement sera supprimée (même si elle reste possible dans le cadre de l'animation MAEC)**

Transition programmation 2023-2027 et future PAC

- **Aucune décision n'est encore prise pour la campagne 2027 (cela dépendra de l'avancée des discussions sur la nouvelle PAC)**
- **La durée d'engagement pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB) reste de 5 ans en 2026**

19 mesures ouvertes en 2026 en BFC, avec une durée d'engagement réduite à 3 ans

Code	Intitulé
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique
ESP1	Protection des espèces 1
ESP2	Protection des espèces 2
ESP3	Protection des espèces 3
ESP4	Protection des espèces 4
HBV1	Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores 1
HBV2	Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores 2
HBV3	Autonomie fourragère – Élevages d'herbivores 3
MHU1	Préservation des milieux humides
MHU2	Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage
MHU4	Préservation des milieux humides – Maintien en eau des zones basses de prairies
OUV1	Maintien de l'ouverture des milieux
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage
PHY5	Pesticides – Grandes cultures 2
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
ZIGC	Grandes cultures 1 adapté aux zones intermédiaires
ZIPE	Polyculture-élevage

7 MAEC fermées en 2026 en BFC

Code	Intitulé
CPRA	Création de prairies
IAE 1	Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Ligneux
IAE 2	Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Mares
IAE 3	Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Fossés
MHU 3	Préservation des milieux humides – Gestion des espèces exotiques envahissantes
MONO	Elevages de monogastriques
PHY6	Pesticides - Grandes cultures 3



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des questions ?

Résultats temporaires de l'appel à projet 2026

Résultats de l'AAP 2026 – 7 nouveaux territoires

Nom du PAEC	Code PAEC
Vingeanne Côte d'Or	VING
Montagne côte d'orientne et environs	MCOT
« Prés Vergers de Fougerolles »	PVDF
Captage de la Source du Dorans -Mont Saint Jean	MONT
Captages de Sainte-Vertu et de Môlay	STEV
Plateau du Sabot de Frotey	SABO
Vallée humide de l'Armance et élevage (ouvert en 2023)	VHAE

Résultats de l'AAP 2026 – Renouvellement de 22 anciens territoires

Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine (ZPS, ZSC)	AMOG
Côte et arrière Côte	ARCO
Auxois Arrière Côte SHP 2026	AUAC
Basse vallée du Doubs et étangs associés entre Jura et Saône -et-Loire	BVDE
Nièvre hors Natura 2000-HBV	CAN2
MAEC systèmes – SHP – Département de Saône-et-Loire	CASL
Autonomie fourragère en Côte d'Or	CDOR
Champlitte	CHAM
Vallée du Dessoubre	DDOO
MAEC Systèmes sur le département de l'Yonne	DYON
Grand Dole	GDOO
Adaptation des filières d'élevage de qualité de Haute Saône aux nouveaux enjeux climat et autonomie fourragère	HSAF
Zone intermédiaire de BFC	IBFC
Moyenne vallée du Doubs	MVOO
Parc national de forêts	PNFO
Vallée de la lanterne	VDLL
Tête du bassin versant de l'Armançon - Auxois	TBVA
Réseau de prairies sources biodiversifiées et receveuses de mélange de Conservation	PSBP
Vallée de la Saône	VS05
Prairies inondables des vallées de la Saône, de la Seille et de la Grosne en Saône-et-Loire	VDSE
Champlitte	PAVI
Territoire Loue Lison	LLOO

Synthèse régionale

- Bilan de l'appel à projet pour la campagne 2026

Montant demandé 5 ans	Montant pour 3 ans (conditions 2026)	Somme de surface	Dont 2,4 M€ dus à la fermeture de mesures
23 525 834,30 €	12 664 119,78 €	37 571,24	

Synthèse régionale

• Bilan de l'appel à projet pour la campagne 2026

Montant demandé 5 ans	Montant pour 3 ans (conditions 2026)	Somme de surface	
23 525 834,30 €	12 664 119,78 €	37 571,24	Dont 2,4 M€ dus à la fermeture de mesures

• Budget prévisionnel pour la campagne 2026 / FEADER uniquement

	2023	2024	2025	2026
FEADER	51 625 000 €	5 535 000 €	1 747 600 €	12 284 000 €* MAXIMUM

**sous réserve d'arbitrage finaux du ministère*

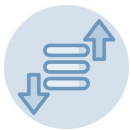
Le FEADER prévisionnel 2026 se décompose ainsi :

- 4 029 000 € de reliquats 2024
- 2 096 700 € de reliquats 2025
- 6 158 650 € issus du re-maquettage de la CAB, pour les MAEC « Autonomie Fourragère » et les MAEC déployées en Zones Intermédiaires

Bilan par financeurs – Etat **MODIFIER**



- **Budget MAASA**
- Non connu



- **Rappel Priorisation**

1. ZI et HBV (dans la limite de l'enveloppe issue du transfert de la CAB)
1. Nouveaux PAEC biodiversité
2. Anciens territoires sur enjeux prioritaires Biodiversité
3. Autres territoires

Modalités 2026 et conséquences pour les territoires

- Proposition de la DRAAF de revoir les prévisions d'engagement estimées dans les PAEC :
 - Une rémunération sur 3 ans peut être plus attractive et augmenter les besoins prévisionnels
 - Ou décourager les territoires / les agriculteurs
 - Le territoire peut demander à changer les mesures prévues (ex : bascule de CPRA vers CIFF ; PHY6 vers PHY5)

Modalités 2026 et conséquences pour les territoires

- Deux territoires proposent uniquement des mesures destinées à être fermées :
 - Parc national des forêts : qui proposait uniquement la mesure « création de prairies » -> peut proposer une mesure similaire
 - Captage de Champlitte : qui proposait uniquement la mesure « Eau – Réduction des herbicides en grandes cultures » – Niveau 3 » -> peut proposer une autre mesure similaire avec un niveau d'ambition légèrement inférieur

Modalités 2026 et conséquences pour les territoires

- Fichier transmis par la DRAAF à compléter avant le **25 février**

	A	B	C	D	E	F	G
1	Code PAEC	Code Mesure	Montant unitaire	Mesure ouverte/fermée en 2026	Choix (Maintien/Ouverture/Fermeture)	Surface prévisionnelle	Montant total
2	0_exemple	CIFF	652	Ouverte	Maintien de la demande	100	326000
3			#N/A			0	#N/A

Remplissage automatique

Choix de l'opérateur

Choix
Maintien de la demande
Ouverture d'une nouvelle mesure
Fermeture de la mesure
Modification de la surface demandée

La surface prévisionnelle peut être modifiée à la hausse ou à la baisse

Calcul automatique

Prochaines étapes

- Retour des opérateurs avant le **25 février**
- Echanges entre financeurs afin de valider les plans de financement dès maintenant et jusqu'à début mars
- Validation par l'UE des cahiers des charges : début mars
- CRAEC validant les PAEC et attribuant les enveloppes réservataires : mi mars

Merci de votre attention



L'Europe
au cœur de
vos projets



• MAEC HORS SURFACIQUES REGION BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

• API – PRM – MAEC TRANSITION

MESURE API 2023 – 70-29

Bilan de l'appel à projets 2023

- 62 dossiers programmés au CRP de septembre 2025. La consommation totale d'aides publiques est de **311 800 €, dont 249 440 € de FEADER**

Pour rappel, l'enveloppe pour cet AAP était de 535 770 € (428 616 € de FEADER et 107 154 € de crédits BFC)

- **Test d'interopérabilité engagement (test de flux entre Euro-PAC et l'ASP) a été réalisé le 26/01/2026.**
Etape indispensable avant la mise en paiement des dossiers

MESURE API 2024 – 70-29

Bilan de l'appel à projets 2024

- Dates de l'AAP : Du 23 octobre 2024 au 27 novembre 2024
- Date de complétude : 28 mai 2025
- Nombre de dossiers déposés : 117
- Statut de l'AAP : En cours d'instruction technique
- Après application de la transparence GAEC, la consommation totale d'aides publiques serait de :
575 400 €, dont 460 320 € de FEADER

L'enveloppe allouée à cet AAP était de 625 000 € (500 000 € de FEADER et 125 000 € de crédits BFC)

- **CRP visé dans le courant du 1^{er} semestre 2026**



MESURE API 2025 – 70-29

Bilan de l'appel à projets 2025

- Dates de l'AAP : Du 28 octobre 2025 au 26 novembre 2025
- Date de complétude : relative à chaque dossier
- Nombre de dossiers déposés : 127 dossiers ont été déposés pour une consommation totale d'aides publiques de 634 200 €, dont 507 360 € de FEADER
- Statut de l'AAP : Phase de dépôt clôturée

L'enveloppe allouée à cet AAP est de 937 500 € (**750 000 € de FEADER** et 187 500 € de crédits BFC)

- **CRP visé dans le courant du 3^{ème} trimestre 2026**



MESURE API 2026 – 70-29

**Les engagements sur la mesure étant d'un an, un nouvel AAP est prévu
aux alentours du mois d'octobre 2026**

MESURE API 2025 – 70-29

➔ Comme annoncé lors de la précédente CRAEC, un modèle d'acte unilatéral a été élaboré par nos services et validé par l'ASP fin décembre 2026 pour contractualiser les dossiers API. Cela permettra une mise en paiement des dossiers plus rapide.

MESURE PRM 2023 – 70-30

Bilan de l'appel à projets 2023

- Dates de l'AAP : Du 02 novembre 2023 au 15 décembre 2023
- Date de complétude : 30 mars 2024
- Nombre de dossiers déposés : 103
- 95 dossiers passés au CRP d'avril 2025. La consommation totale d'aides publiques est de 780 700 €
dont 624 560 € de FEADER.

L'enveloppe allouée à cet AAP était de 960 295 € (768 236 € de FEADER et 192 059 € de crédits BFC)

- Paiement en cours au 12 février 2026



MESURE PRM 2024 – 70-30

Bilan de l'appel à projets 2024

- Dates de l'AAP : Du 22 mai 2024 au 20 juin 2024
- Date de complétude : 18 septembre 2024
- Nombre de dossiers déposés : 49
- 35 dossiers passés au CRP d'août 2025. La consommation totale d'aides publiques est de 238 450 € **dont 190 760 € de FEADER.**

L'enveloppe allouée à cet AAP était de 322 744 € (258 195 € de FEADER et 64 549 € de crédits BFC)

- **Contractualisation dans le courant du 1^{er} semestre 2026**

MESURE PRM 2026 – 70-30

Une modification de la fiche CRS, permet désormais d'avoir des engagements d'un an sur la mesure

➡ Un AAP devrait ouvrir dans le courant de l'année 2026

MAEC TRANSITION DES PRATIQUES

Premier appel à projet 2023 : les paiements du 1^{er} acompte ont débuté

Second appel à projet 2025 : 68 dossiers déposés

instruction en cours

63 dossiers complets, dont :



- 58 sur le volet bilan carbone
- 2 sur le volet stratégie phytosanitaire
- 3 sur le volet autonomie protéique

API – PRM et MAEC TRANSITION

➔ Lors de la dernière CRAEC, qui s'est tenue le 25 novembre dernier, il avait été annoncé que les premiers paiements, d'acomptes pour les MAEC PRM et TDP et de soldes pour API, devraient intervenir dans le courant du premier trimestre 2026

Le paiement des premiers dossiers a commencé début janvier 2026

	PRM 2023	TDP 2023	API 2023
Type de paiement : acompte/solde	acompte (1/5)	acompte (1/2)	solde
Date test d'interopérabilité "engagements"	03/12/2025	23/10/2025	26/01/2026
Date test d'interopérabilité "paiement"	18/12/2025	09/12/2025	En attente au 06/02/2026
Nombre de dossiers passés en CRP	95	10	62
Nombre de dossiers pour lesquels les EJ ont été saisis	62	10	46
Nombre de dossiers payés	1	8	

API – PRM et MAEC TRANSITION

Rappel : (conformément à l'art. 83.1b du règlement UE 2021/2116 - règlement horizontal)

➡ Ces 3 mesures sont soumises à la **conditionnalité** (BCAE – ERMG – Conditionnalité sociale)

- En 2025, les demandeurs ont donc été invités par le SI du CRBFC et les DDT à se faire connaître sur Télépac (y compris les apiculteurs qui ne sollicitent pas d'aides surfaciques par ailleurs)
- De manière générale les bénéficiaires sont invités à consulter le site de la Région pour obtenir toutes les informations utiles sur : www.europe-bfc.eu
- **Pour déposer une demande d'aide : <https://europac.bourgognefranchecomte.fr>**
- Pour communiquer avec les services instructeurs, 2 boîtes mails sont à disposition : feader.apiprm@bourgognefranchecomte.fr et feader.maec-transition@bourgognefranchecomte.fr